

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt six,

Le 21 juillet 2026

A 10h00

Les associés de la Société 7 Art, société à responsabilité au capital de 8.000 euros divisé en 500 parts de 16 euros chacune, dont le siège social se trouve au 7 avenue Leon Heuzey – 75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 424 479 806, (ci-après la Société), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle (ci-après l'Assemblée Générale) au domicile de Monsieur Elie Chouraqui situé 15 rue des beaux arts – 75006 Paris sur convocation du gérant de la Société conformément à l'article 22 des statuts de la Société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque associé en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Elie Chouraqui en sa qualité de gérant de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le gérant, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

L'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le gérant met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable de la société
- Le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'Assemblée

Le gérant déclare qu'à compter de la convocation, l'inventaire a été tenu, conformément à l'article R. 223-18 al.2 du Code de Commerce, à la disposition des associés au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Ainsi, les Associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi, ce qui est unanimement admis et reconnu par les membres de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le gérant rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Décision sur la dissolution anticipée de la société en application des dispositions de l'article L. 223-42 alinéa 1 du Code de commerce
- Rémunération du gérant
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Puis le gérant ouvre la discussion et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION (Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance)

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est mise aux voix :

- Monsieur Elie CHOURAQUI, détenant 325 parts sociales soit 65% du capital social, vote pour
- Monsieur Albert COHEN, détenant 125 parts sociales – soit 25% du capital social – et Monsieur Dov ATTILA, détenant 50 parts sociales soit 10% du capital social, sont absents

La résolution est adoptée à la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social, en application de l'article 25 des statuts.

DEUXIEME RESOLUTION (Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

- **ORIGINE**

Report à nouveau antérieur : (156 459€)

Résultat de l'exercice : (2 202€)

- **AFFECTATION**

Au compte « report à nouveau » (158 661€)

Compte tenu de cette affectation le montant des capitaux propres de la société s'élève à (149 860€).

Conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, nous vous informons que les capitaux propres de la société 7 ART sont inférieurs à la moitié du capital social.

En cas de non-dissolution prononcée après les 4 mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, la société dispose d'un délai de deux ans pour reconstituer ses capitaux propres à une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est mise aux voix :

- Monsieur Elie CHOURAQUI, détenant 325 parts sociales soit 65% du capital social, vote pour
- Monsieur Albert COHEN, détenant 125 parts sociales – soit 25% du capital social – et Monsieur Dov ATTILA, détenant 50 parts sociales soit 10% du capital social, sont absents

La résolution est adoptée à la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social, en application de l'article 25 des statuts.

TROISIEME RESOLUTION (résolution du gérant)

L'Assemblée Générale, au regard des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, approuvés ce jour, statuant conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.



Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution est mise aux voix :

- Monsieur Elie CHOURAQUI, détenant 325 parts sociales soit 65% du capital social, vote pour
- Monsieur Albert COHEN, détenant 125 parts sociales – soit 25% du capital social – et Monsieur Dov ATTILA, détenant 50 parts sociales soit 10% du capital social, sont absents

La résolution est adoptée à la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social, en application de l'article 25 des statuts.

QUATRIEME RESOLUTION (résolution du gérant)

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée à Monsieur Elie Chouraqui pour l'exercice 2025.

Cette résolution est mise aux voix :

- Monsieur Elie CHOURAQUI, détenant 325 parts sociales soit 65% du capital social, vote pour
- Monsieur Albert COHEN, détenant 125 parts sociales – soit 25% du capital social – et Monsieur Dov ATTILA, détenant 50 parts sociales soit 10% du capital social, sont absents

La résolution est adoptée à la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social, en application de l'article 25 des statuts.

CINQUIEME RESOLUTION (Pouvoirs)

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité ou de dépôt.

Cette résolution est mise aux voix :

- Monsieur Elie CHOURAQUI, détenant 325 parts sociales soit 65% du capital social, vote pour
- Monsieur Albert COHEN, détenant 125 parts sociales – soit 25% du capital social – et Monsieur Dov ATTILA, détenant 50 parts sociales soit 10% du capital social, sont absents

La résolution est adoptée à la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social, en application de l'article 25 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'ayant été posée avant l'Assemblée Générale, le Gérant déclare close l'Assemblée Générale du 21 juillet 2026.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant de l'Assemblée Générale.

Fait à Paris,
Le

21/07 2020

Elie Chouraqui
Gérant de la société 7 ART

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

7 ART

7 AVENUE LEON HEUZEY
75016 PARIS

SIREN : 424.479.806

Forme juridique : SARL

N° TVA : FR53424479806

CATTAN & ASSOCIÉS

SARL au capital de 10000 Euros - SIREN : 479496507

6 RUE JASMIN, 75016 Paris

Tél : 0145245673

Sommaire

Attestation de présentation des comptes	3
Bilan	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat	8

Attestation de présentation des comptes



Attestation sans observation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 7 ART relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 6 061,28 €
- Chiffre d'affaires : 0,00 €
- Résultat net comptable : -2 201,75 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Paris le 06/02/2026.

CATTAN Olivier,
Expert-comptable

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	5 991		5 991	5 691
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	70		70	22
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	6 061		6 061	5 713
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des obligations (VI)				
Primes de remboursement des emprunts (VII)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VIII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII + VIII)	6 061		6 061	5 713

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-156 459	-73 130
Résultat de l'exercice	-2 202	-83 329
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-149 860	-147 659
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	155 922	153 372
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	155 922	153 372
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	6 061	5 713

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		295 491
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		295 491
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 202	49 502
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 202	49 502
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 2 202	245 989
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)		
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		380
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		380
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		- 380
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	- 2 202	245 609
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		328 938
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		- 328 938
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		295 491
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 202	378 820
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 2 202	- 83 329



CATTAN & ASSOCIÉS

SARL au capital de 10000 Euros - SIREN : 479496507

6 RUE JASMIN, 75016 Paris

Tél : 0145245673